

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Commune de Ruffey-lès-Echirey

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

COMTE ADMINSTRATIF DE L'ANNÉE 2022

À la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif de la commune fait apparaître un résultat cumulé de 197 515,82 €, se décomposant comme suit :

- Investissement : - 6 740,76 €
- Fonctionnement : + 204 256,58 €

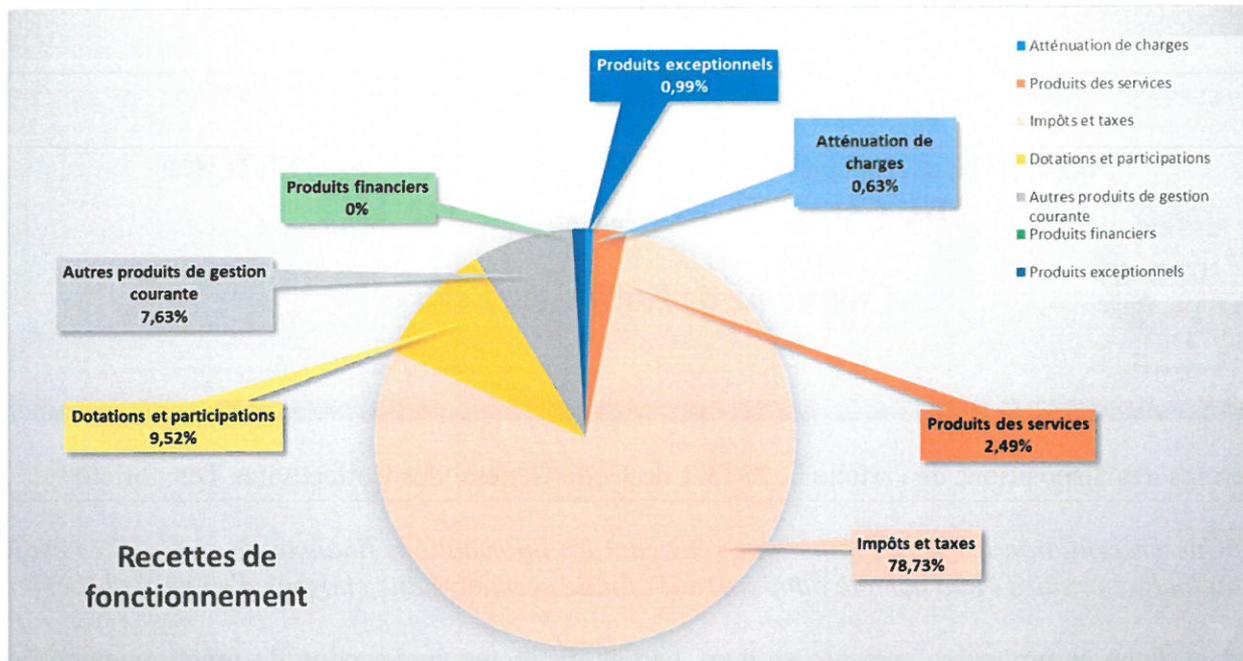
1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Recettes

Les recettes de fonctionnement 2022 se sont élevées à 803 666,72 €.

CHAPITRE	CA 2022	%
013 – Atténuation de charges	5 073,40 €	0,63 %
70 – Produits des services	20 009,08 €	2,49 %
73 – Impôts et taxes	632 742,78 €	78,73 %
74 – Dotations et participations	76 547,95 €	9,52 %
75 – Autres produits de gestion courante	61 310,32 €	7,63 %
76 – Produits financiers	4,34 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	7 978,85 €	0,99 %
TOTAL	803 666,72 €	100 %
002 – Résultat de fonctionnement reporté (pour informations)	100 845,36 €	

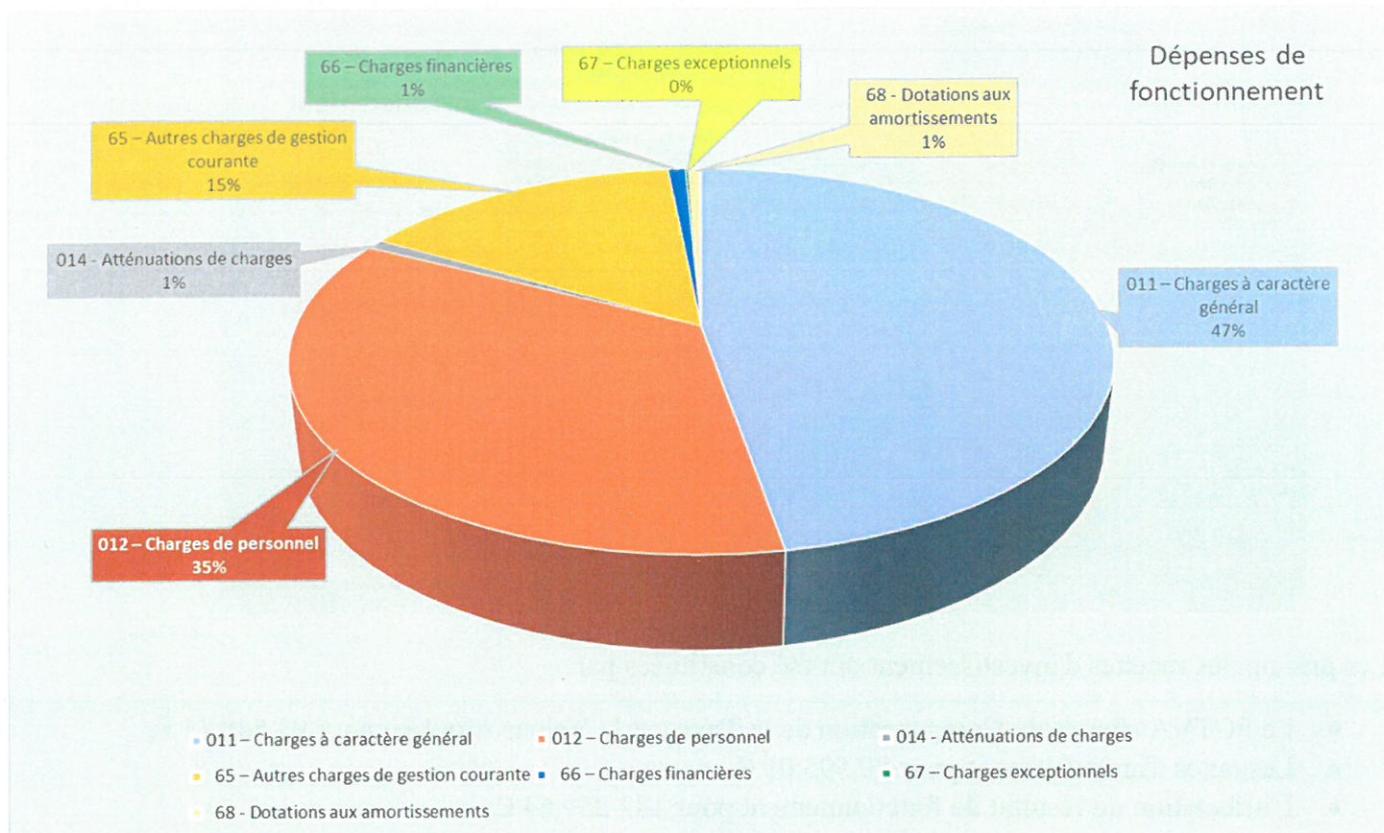


- ❖ Chapitre 13 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.
- ❖ Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des concessions cimetières, les charges locatives, les locations de droits de chasse et pêche...
- ❖ Chapitre 73 : Ce chapitre représente 78,73 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (Impôts directs locaux : 410 488,00 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le fonds départemental DMTO pour les communes de – 5 000 habitants (49 333,77 €), l'attribution de compensation (145 451,01 €), la taxe sur les pylônes électriques (24 021,00 €)...
- ❖ Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.
- ❖ Chapitre 75 : Il concerne l'encaissement des locations de l'Espace de Rencontre et de Loisirs (salle des fêtes), les loyers des logements communaux...
- ❖ Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers.
- ❖ Chapitre 77 : Il comprend les remboursements de l'assureur de la commune pour les sinistres qu'elle a subis.

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2022 se sont élevées à 700 255,50 €.

CHAPITRE	CA 2022	%
011 – Charges à caractère général	331 245,51 €	47,30 %
012 – Charges de personnel	247 951,90 €	35,41 %
014 – Atténuations de produits	5 426,00	0,77 %
65 – Autres charges de gestion courante	104 937,89 €	14,99 %
66 – Charges financières	5 535,67 €	0,79 %
67 – Charges exceptionnelles	1 142,76 €	0,16 %
68 – Dotations provisions	239,30 €	0,03 %
042 – Opérations d'ordre	3 776,47 €	0,55 %
TOTAL	700 255,50 €	100 %



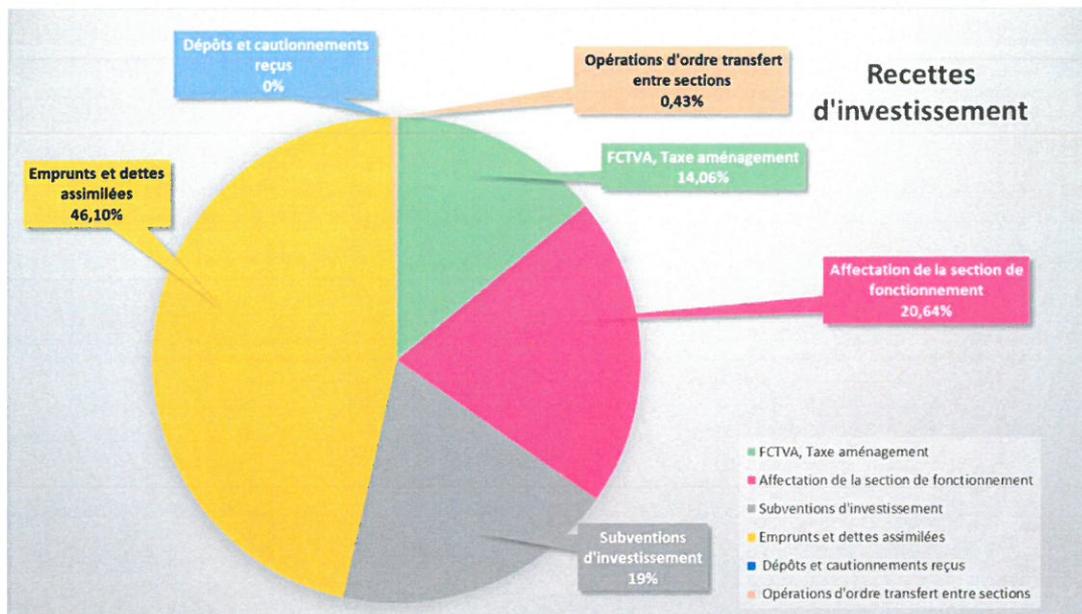
- ❖ Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de la médiathèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance...
- ❖ Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.
- ❖ Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 57 429,14 €, la subvention versée au CCAS pour 10 000 €, la subvention versée à la coopérative scolaire des deux écoles pour 2 200 €...
- ❖ Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.
- ❖ Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

2. Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées 882 892,93 €.

CHAPITRE	CA 2022	%
10 – FCTVA, Taxe aménagement	124 143,12 €	14,06 %
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	182 259,64 €	20,64 %
13 – Subventions d'investissement	165 713,70 €	18,77 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	407 000,00 €	46,10 %
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 %
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	3 776,47 €	0,43 %
TOTAL	882 892,93 €	100 %
001 – Solde d'exécution positif reporté (pour informations)	0 €	



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour 93 548,11 €,
- Les taxes d'aménagement pour 30 595,01 €,
- L'affectation du résultat de fonctionnement pour 182 259,64 €.

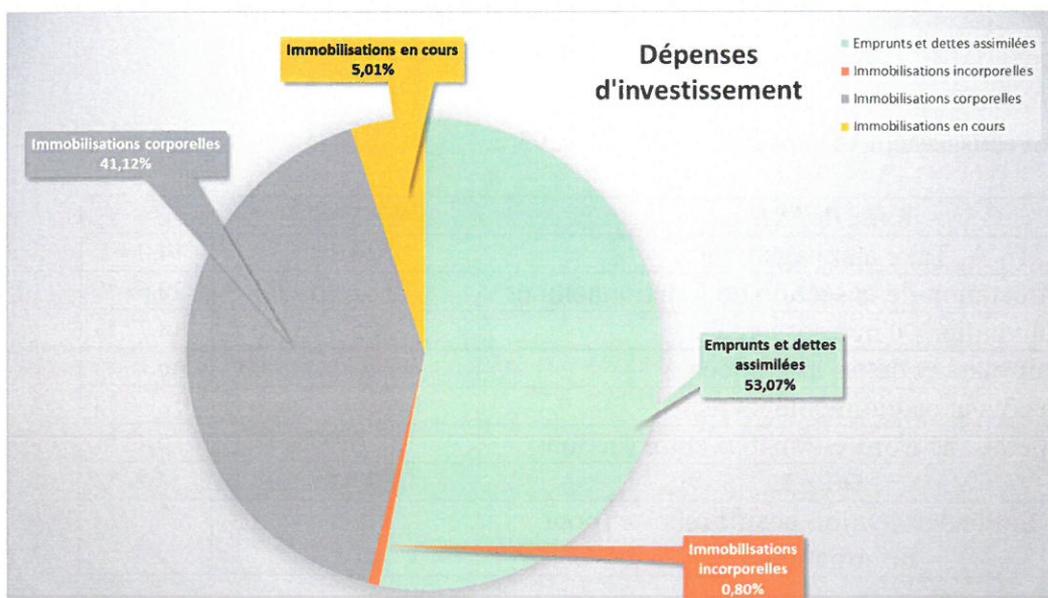
Les recettes inscrites au budget 2022 engagées dans la comptabilité mais non reçues en 2022 sont distinguées dans le compte administratif dans une colonne "restes à réaliser".

Ainsi, 175 948,00 € de subventions pour la voûte de l'église et la médiathèque sont reportées de 2022 à 2023.

b) Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 659 351,06 €.

CHAPITRE	CA 2021	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	349 941,11 €	53,07 %
20 – Immobilisations incorporelles	5 253,77 €	0,80 %
21 – Immobilisations corporelles	271 113,40 €	41,12 %
23 – Immobilisations en cours	33 042,78€	5,01 %
TOTAL	659 351,06 €	100 %



Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Installations de voirie : remplacement barrières accidentées, rénovation de luminaires...
- Autres bâtiments publics : Réhabilitation des vestiaires du football, enfouissement des réseaux rue du Fontenis, installation d'un tableau blanc interactif...
- Autres : réfection du cimetière d'Echirey, installation d'une climatisation au cabinet médical...

Les dépenses inscrites au budget 2022 engagées dans la comptabilité mais non payées en 2022 sont distinguées dans le compte administratif dans une colonne "restes à réaliser".

Ainsi, 89 960,11 € de travaux et d'acquisitions sont reportés de 2022 à 2023.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 3 avril 2023

Madame Nadine Mutin,
Maire



Nota : les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

